Image not found or type unknown

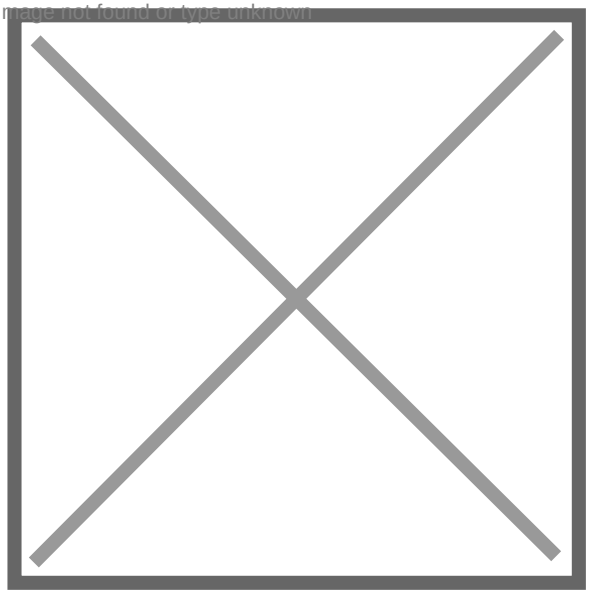

Est-il obligatoire d'accepter et de répondre à une lettre A.R.

Par **alanzo**, le **20/09/2015** à **18:10**

Bonjour,

doit on accepter et répondre à une lettre recommandée
de voisins,occasionnant des troubles graves et se posant toujours en victime, ou se faire d'abord conseiller par un Avocat ?

MERCI DE VOTRE CONSEIL

Par **Lag0**, le **20/09/2015** à **18:22**

Bonjour,
Il n'y a, bien entendu, aucune obligation d'aller chercher une lettre recommandée ni d'y répondre.
Cependant, dans de nombreuses procédures, une lettre recommandée est censée avoir été reçue et lue dès son expédition, que ce soit vrai ou pas. Elle porte alors ses effets même si le destinataire ne l'a pas eue. C'est le cas, par exemple, d'une mise en demeure. La procédure peut donc être poursuivie sans que le destinataire n'ait pris connaissance des griefs qu'on lui reproche, ce qui peut parfois être gênant !

Par **alanzo**, le **20/09/2015** à **18:37**

C'est aussi ce que j'ai entendu -je vais poser une autre question si je peux me permettre, connaissant le sujet,étant dans notre droit, peut on y répondre en pesant ses mots ou prendre l'aide d'un avocat si on se trouve menacé de plainte ?

ou accepter la lettre - ne pas répondre et attendre la suite.....

Par **alterego**, le **20/09/2015** à **19:10**

Bonjour,

Connaître le sujet est une chose, apporter une ou des réponses pertinentes en est une autre.

Si vous êtes dans vos droits, qu'avez-vous à craindre d'une menace de plainte ou encore d'un dépôt ?

Restez imperturbable et laissez votre adversaire, "riche" de ses convictions, dévoiler son jeu. **"Faites le mort"**.

Cordialement

Par **alanzo**, le **20/09/2015** à **19:25**

Bonjour Alterego
c'est aussi ce que l'on m'a dit de faire mais j'étais indécise -
j'aime bien votre définition finale,elle me rassure,je ne devrais rien craindre, j'anticipe....je suivrais vos conseils d'autant plus que j'ai un dossier qui est solide -

Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés